

Je préférerais un système uniforme plutôt que d'être exposé aux frasques et à la malhonnêteté d'aucun parti politique dans les provinces.

Nous avons aussi la question des canaux, et mon honorable ami a félicité le gouvernement sur ce qu'il fait pour améliorer notre système de canalisation. A lire les discours de ceux qui appuient le gouvernement, on serait tenté de croire que l'élargissement des canaux, l'adoption d'un système d'appareils frigorifiques et le règlement des réclamations de la mer de Behring sont des sujets nouveaux, quelque chose qui vient de jaillir soudainement de leurs brillantes intelligences. Mon honorable ami doit savoir que le projet des appareils frigorifiques a été mis en pleine opération par l'ancienne administration, et que le ministre actuel de l'Agriculture n'y a fait tout simplement que des additions.

Ses actes en rapport avec cette question, méritent tout de même notre favorable appréciation. Je serai le dernier homme à lui ménager l'éloge qu'il mérite pour avoir étendu l'application de ce système, mais est-ce que ces honorables messieurs ne savent pas qu'en préparant un projet de contrat pour l'établissement d'un service de vapeurs rapides sur l'Atlantique, l'ancien gouvernement, dans l'une des principales clauses de ce contrat, avait pourvu à la création d'un système d'appareils frigorifiques capable de suffire au transport de mille tonneaux d'articles exportés, afin que le commerce du pays, quant à ce qui concerne les objets d'une nature périssable, pût être développé davantage. Néanmoins ces messieurs en parlent au pays tout comme s'ils avaient pris l'initiative de ces projets.

Le creusement des canaux se continue d'année en année. Je regrette simplement de voir que les travaux ne sont pas plus avancés. J'aurais préféré que l'on se fût décidé il y a longtemps à creuser chaque écluse à la profondeur de vingt pieds afin que, au fur et à mesure que le commerce du pays l'eut exigé, les canaux auraient pu être creusés sans encourir les frais considérables auxquels il faudra autrement faire face pour opérer ce creusement. S'il y a une chose que je suis fier d'avoir faite, lorsque j'agissais comme ministre des Chemins de fer et des Canaux, c'est d'avoir, après une visite sur le canal du Sault Sainte-Marie, en compagnie de l'honorable sir Frank Smith alors

membre du cabinet, c'est d'avoir, dis-je, d'accord avec mes collègues, changé la dimension des écluses en les mettant à soixante pieds de largeur au lieu de cent pieds, et d'avoir augmenté la longueur de six cents pieds à neuf cents pieds, ce qui permet d'administrer ce canal d'une manière beaucoup plus économique. Tous les ingénieurs qui ont été employés sur le canal du Sault Sainte-Marie appartenant aux États-Unis ainsi que les ingénieurs canadiens, admettent maintenant que cela a été une amélioration d'un avantage incalculable pour le commerce du pays. Si nous avions adopté dès le début un système de ce genre sur l'ensemble de nos canaux, je crois que l'on aurait pu par là même économiser beaucoup, et il se peut que plusieurs d'entre nous sachent qu'il sera nécessaire d'encourir une dépense considérable pour élargir nos canaux afin de suffire aux exigences du commerce du pays. La meilleure preuve que j'en puisse donner est le fait que le tonnage passant dans les canaux du Sault Sainte-Marie, des deux côtés de la frontière, pendant la saison navigable surpasse le tonnage passant dans le canal de Suez pendant toute l'année. C'est là l'indice du développement extraordinaire de notre commerce, et cela doit nous engager à adopter de grandes mesures. Si on a ou raison de se plaindre de l'ancien gouvernement, — et j'admets qu'il a existé des motifs de plainte, — ça été à cause de la lenteur qu'il a apportée à poursuivre ces travaux, ce qui a privé le public d'avoir aussi rapidement que possible l'entier avantage d'un canal d'une profondeur de 14 pieds d'un bout à l'autre de la route navigable, car le système des canaux est comparativement de peu de valeur pour le commerce en transit, à moins que l'ensemble des canaux ne soit creusé jusqu'à cette profondeur.

Quant au plébiscite, j'y suis opposé en principe. Je crois que c'est une innovation sur la constitution qui nous régit. Je suis d'opinion que d'après le principe du gouvernement responsable, les ministres du jour, peu importe le parti auquel ils appartiennent, doivent avoir le courage de soumettre une mesure législative, s'ils la croient favorable à l'intérêt du pays, et de la faire adopter, sans chercher à éluder la responsabilité qui leur incombe en renvoyant la question au peuple.

Cette question de l'interdiction de la vente des boissons enivrantes a été sur le tapis pendant combien de temps ?